Nations Unies S/PV.8000



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juillet 2017
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 8000e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 13 juillet 2017, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 13 juillet 2017, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 8000e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité Mme Elizabeth Spehar, Représentante spéciale du Secrétaire général à Chypre, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par Mme Spehar. »

17-11819 (F) 130717 130717



